

« LA VIE EN TROGLO »
CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE
organisé par La Troglothèque, Turquant (49)

L'association La Troglothèque organise un concours photographique ouvert à tous les photographes amateurs, sur le thème de la vie en troglo.

THEME DU CONCOURS : LA VIE EN TROGLO

Le concours photo est organisé par la Troglothèque. Les photos auront pour thème la vie en troglo sous toutes ses formes : portraits d'habitants, vie animale ou végétale, paysages animés...

REGLEMENT DU CONCOURS :

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours photo est ouvert à toute personne physique, enfant ou adulte. Le concours est réservé aux photographes amateurs qui ne tirent pas de revenus de leurs photos. La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Les membres du bureau de l'association et du jury et leurs familles ne peuvent pas participer au concours.

Tout mineur participant doit être inscrit par l'intermédiaire de ses parents. Toute participation d'une personne mineure représentée par ses parents est effectuée sous l'entière responsabilité des titulaires de l'autorité parentale sur le mineur. On entend par « parents », la ou les personnes titulaires de l'autorité parentale à l'égard du mineur participant (père et/ou mère, ou représentant légal). La Troglothèque se réserve le droit d'opérer toutes vérifications, notamment d'identité et/ou d'autorité parentale avant toute acceptation de participation ou attribution de prix.

2. DUREE ET DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours qui a démarré avec retard à cause du confinement et du couvre-feu est prolongé jusqu'au mercredi 15 septembre 2021.

Les FICHES D'INSCRIPTION et FICHIERS PHOTOS devront être envoyés à la Troglothèque à l'adresse : concours@troglotheque.com, au plus tard le mercredi 15 septembre à minuit. Pour s'inscrire, le participant devra compléter un formulaire accessible depuis la page d'accueil du site www.troglotheque.com. Les photos seront déposées sur le site. Un mail

automatique sera envoyé à chacun des participants attestant de la bonne réception des photos.

Le formulaire est également disponible sur place au siège de l'association à Turquant.

3. MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque participant peut présenter 10 photographies au maximum.

Données techniques

Les participants transmettront leurs photos numériques via le formulaire en ligne ou leurs tirages papier par courrier postal à l'adresse de la Troglôthèque, rue du château Gaillard, 49730 Turquant. Les dossiers pourront aussi être déposés en mains propres auprès des membres de l'association au siège de l'association (ouverte le week-end de 14h à 18h ; horaires élargis en juillet).

Format : appareil numérique ou traditionnel ; smartphone ; polaroid.

Noir et blanc ou couleur.

Fichier : fichier numérique ou tirage, sans limitation de dimensions.

Les tirages devront être numérotés en fonction du nombre présenté au concours.

Les fichiers devront être accompagnés d'un titre et du lieu de prise de vue, du nom, de l'adresse et du téléphone de l'auteur.

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que leurs photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de La Troglôthèque et dans la presse locale et régionale pour une durée d'une année à partir de la publication des résultats. Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

4. JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

Le jury constitué pour sélectionner les photographies lauréates est composé de :

- Président : Patrick Edgard-Rosa, photographe et président de la Troglôthèque
- Gerald Angibaud, Angibaud photo, photographe, Saumur

- Julien Goudeau, Responsable Tourisme et Relations publiques Caves Ackerman, Saumur
- Nikolas Chasser Skilbeck, artiste vidéaste
- Christèle Bulot, Responsable de la Maison du Parc, chargée de mission développement culturel
- Mélanie Lusseau, graphiste, St Etienne de Chigny

Les photos seront choisies par délibération du jury selon les critères suivants :

- L'intérêt artistique et l'originalité du sujet.
- La pertinence du sujet par rapport à la thématique du concours, à savoir la vie et l'habitat troglodytiques sous toutes leurs formes

L'organisateur se réserve le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

5. PRIX ET RECOMPENSES

Le concours est doté de lots financés par l'association ou offerts par les mécènes du concours et de l'association.

1^{er} prix : une nuitée pour 2 personnes avec petit déjeuner à La Demeure de la Vignole, chambre d'hôte troglo, située à Turquant.

2^{ème} prix : formation photo chez Angibaoud photo

3^{ème} prix : une caisse de 6 bouteilles de Saumur brut Ackerman

Les photographies des lauréats sélectionnés, dont le nombre sera décidé par le jury selon la qualité des photos reçues, seront exposées à La Troglothèque à partir des TROGLODAYS du 24 au 26 octobre 2021, pour une durée d'une année. La remise des prix aura lieu le vendredi 24 octobre à La Troglothèque, sise au village des Métiers d'art à Turquant (49) à l'occasion de l'inauguration des Trogodays. Les lauréats se verront tous offrir une adhésion gratuite à La Troglothèque pour une durée de 1 an.

Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel à partir du 16 septembre 2021. Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

Tous les clichés primés seront conservés par La Troglothèque de manière définitive pour son fonds d'archives, et pour toute diffusion publique dans le cadre des activités de l'association, à l'exclusion de toute utilisation commerciale sauf mention expresse et accord de l'auteur.

6. INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD), aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique.

7. RESPONSABILITE

La participation au concours étant organisée par le biais d'Internet, elle implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables, les temps de chargement et d'acheminement des réponses, l'absence de protection de certaines données contre des détournements et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, l'association La Troglôthèque ne pourrait être tenue pour responsable, sans que cette liste soit exhaustive :

- de la transmission des données,
- de la saturation du réseau,
- des éventuelles interruptions de serveurs,
- en cas de défaillance du matériel de réception ou des lignes téléphoniques,
- en cas de pertes de données,
- des conséquences de tout virus ou bogue informatique,
- de toute défaillance technique ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu.

Le concours pourra être supprimé, interrompu ou modifié du fait d'éléments indépendants de La Troglôthèque rendant impossible le maintien du concours en ligne, tels que des exigences d'autorités de toute nature, hacking, piratage, etc...

L'association La Troglôthèque prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le règlement mais ne pourra être tenue pour responsable si le présent concours devait être modifié, écourté, reporté ou annulé, pour quelque raison que ce soit.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation. L'association La Troglôthèque décline toute responsabilité pour tout dommage ou altération survenus aux images soumises. Elle décline également toute responsabilité en cas de non-observation par un tiers externe à l'association de son obligation de créditer les images utilisées.

Application du règlement/Réclamations

La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement de la part de chaque participant. Toute contestation ou réclamation relative à ce concours devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'un mois à compter de la date de clôture du concours.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par l'association La Troglôthèque.

L'association La Troglôthèque prendra toutes les mesures nécessaires au respect du présent règlement. Toute fraude ou non-respect de celui-ci pourra donner lieu à l'exclusion du concours de son auteur, l'association La Troglôthèque se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'association La Troglôthèque se tient à la disposition du public pour apporter des réponses aux questions suscitées par le concours.

8. Mise à disposition du règlement

Le présent règlement est consultable en ligne sur le site www.troglotheque.com téléchargeable en version PDF et peut être adressé à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : La Troglôthèque, rue du Château Gaillard, 49730 TURQUANT.

BULLETIN DE PARTICIPATION
CONCOURS PHOTO DE LA TROGLOTHEQUE 2021
« LA VIE EN TROGLO »

NOM :
PRÉNOM :
ADRESSE :
TÉL. :
ADRESSE COURRIEL :

JE SOUSSIGNÉ(E)

SOUHAITE PARTICIPER AU CONCOURS PHOTO ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION LA TROGLOTHEQUE.

DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE SON RÈGLEMENT ET EN ACCEPTE LES CONDITIONS.

AUTORISE LA TROGLOTHEQUE À UTILISER MES PHOTOGRAPHIES POUR TOUT SUPPORT DE COMMUNICATION OU TOUTE EXPOSITION HORS UTILISATION COMMERCIALE.

Fait à

Signature de l'auteur (e)

Bulletin à retourner :

- par courriel à concours@troglotheque.com, jusqu'au 15 septembre 2021 à minuit, accompagné des fichiers numériques
- par courrier postal à la Troglothèque, rue du château Gaillard, 49730 Turquant, la date du tampon de la poste faisant foi, accompagné des tirages
- sur place, au siège de l'association accompagné des tirages ou d'une clé USB.